

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Forum Asie-Pacifique 2016 pour le développement durable

Bangkok, 3-5 avril 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Priorités régionales pour la mise en œuvre
du Programme de développement durable à l'horizon 2030
en Asie et dans le Pacifique****Définir les priorités régionales et l'état d'avancement de
l'intégration et de la mise en œuvre du Programme de
développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans
le Pacifique****Note du secrétariat*****Résumé*

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – programme transformateur, intégrateur et holistique de transformation destiné à mettre le monde sur la voie d'un développement plus durable. Le Programme et son cadre de 17 objectifs de développement et de 169 cibles connexes ont pour but de mobiliser l'ensemble des pays et des parties prenantes en vue de la réalisation du développement durable d'ici à 2030.

Les pays de l'Asie et du Pacifique mettent déjà en place des systèmes institutionnels pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nombre d'eux intègrent le développement durable dans leurs programmes de développement nationaux. Mais certains « points chauds », souvent liés à plusieurs problèmes interdépendants, persistent qui exigent d'intervenir en matière de développement durable et auxquels il faut s'atteler d'urgence par une action massive, concertée et efficace.

Le présent document donne un aperçu de la mise en œuvre du programme de développement durable dans la région Asie-Pacifique et examine les priorités de mise en œuvre au niveau régional à travers le prisme des grandes tendances de la région et de leurs liens avec les objectifs de développement durable. Il indique les solutions appropriées et les réussites enregistrées, et passe en revue les problèmes systémiques à résoudre pour appuyer les progrès à réaliser eu égard au Programme 2030, faisant notamment état de l'élaboration d'une feuille de route ainsi que d'un suivi et d'un examen systématiques à l'échelon régional, facilités par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en tant qu'instance régionale essentielle en matière de développement durable.

* E/ESCAP/FSD(3)/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la nécessité d'intégrer les informations supplémentaires fournies par différents contributeurs.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Mise en œuvre du Programme de développement durable en Asie et dans le Pacifique	3
III. Priorités de mise en œuvre: faire face aux grandes tendances régionales.....	4
IV. Mise en pratique et intégration: résoudre les problèmes systémiques de la réalisation du développement durable	17
V. Conclusion	21
VI. Questions portées à l'attention du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	24

I. Introduction

1. Depuis la première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui s'est tenue en mai 2014, des consultations et des négociations ont abouti, à la faveur d'un processus élargi et ouvert, à l'adoption d'un programme mondial de développement audacieux et ambitieux, destiné à éliminer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et l'injustice ainsi qu'à faire face aux changements climatiques¹. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, assorti de son cadre de 17 objectifs de développement durable et de 169 cibles connexes, a été adopté par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 pour mobiliser l'ensemble des pays et des parties prenantes en vue de la réalisation du développement durable d'ici à 2030.

2. La session 2016 du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable appuiera les préparatifs nationaux et régionaux visant à mettre en œuvre ce nouveau programme. Le Forum examinera un projet de feuille de route en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional. Il conviendra par ailleurs de certains aspects touchant à la forme et à la fonction qu'il adoptera après 2016, en particulier eu égard à son rôle d'appui aux processus de suivi et d'examen.

3. Aux fins de ces délibérations, le présent document donne un aperçu de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique. Il examine également les priorités de mise en œuvre à l'échelon régional, à travers le prisme des grandes tendances de la région et de leurs liens avec les objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les solutions appropriées en la matière. Enfin, il passe en revue les problèmes systémiques qui auront une incidence sur les progrès à accomplir sur la voie de la réalisation du Programme 2030.

4. Le présent document a été ainsi élaboré en vue d'appuyer les délibérations que tiendra la communauté internationale au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se réunira à New York du 11 au 20 juillet 2016.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

II. Mise en œuvre du Programme de développement durable en Asie et dans le Pacifique

5. Les activités précédentes du secrétariat ont montré que la mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une réforme des cadres institutionnels et un renforcement des capacités². Ces réformes institutionnelles comportent notamment des stratégies et des plans nationaux destinés à intégrer les trois dimensions du développement durable, des mécanismes de coordination intersectorielle à des fins d'intégration ainsi qu'une coordination de haut niveau en vue de veiller au respect du principe de responsabilité grâce à des mesures de suivi.

6. S'inspirant des expériences qui ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays de l'Asie et du Pacifique mettent déjà en place des systèmes institutionnels pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nombre d'entre eux ont commencé à élaborer des plans de développement durable. En Asie du Sud-Est par exemple, 10 pays sur 11 disposent de stratégies nationales qui incorporent les principes du développement durable, lesquels sont pleinement respectés par les Perspectives de la Communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)³ et par la feuille de route⁴ visant à concrétiser ces perspectives à l'horizon 2025, adoptées par les chefs d'État le 21 novembre 2015. Dans la sous-région du Pacifique, qui a placé le développement durable au cœur du document final des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ou « Orientations de Samoa »⁵, la plupart des pays ont élaboré des stratégies et des plans nationaux de développement durable, alors que d'autres en conçoivent actuellement de semblables. Dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie Centrale, le Tadjikistan a établi une stratégie nationale de développement fondée sur les dispositions de sa constitution et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Plusieurs pays membres ont également accompli des progrès avec la création d'organes de coordination intersectorielle de haut niveau – notamment Sri Lanka, avec la mise en place d'un ministère du développement durable et de la nature; la République islamique d'Iran, avec le Comité national iranien du développement durable; et les Philippines, avec le Conseil philippin du développement durable.

8. La capacité de la région à mettre en œuvre le Programme 2030 dépend également de la disponibilité de données et d'informations de meilleure qualité. La disponibilité de données et de statistiques fiables et à jour est indispensable pour un suivi et un examen efficaces permettant aux autorités nationales et locales, aux entreprises, à la société civile et aux organisations internationales de définir, mettre en œuvre et présenter sous la forme de

² *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2015* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.15.II.F.7).

³ Les Perspectives de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 ont été adoptées au 27^e sommet de l'ASEAN à Kuala Lumpur (Malaisie), le 21 novembre 2015.

⁴ Secrétariat de l'ASEAN, *ASEAN 2025: Forging Ahead Together – one vision, one identity, one community* (Jakarta, 2015). Disponible à l'adresse: www.asean.org/storage/2015/12/ASEAN-2025-Forging-Ahead-Together-final.pdf. La feuille de route a également été adoptée au 27^e sommet de l'ASEAN.

⁵ A/CONF.223/10.

rapports leurs priorités dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

9. À l'heure actuelle, rares sont les pays en Asie et dans le Pacifique qui ont en mesure de produire les données nécessaires au large éventail d'indicateurs prévu par le cadre mondial de suivi. Ainsi, les données relatives au seuil de pauvreté international ne sont disponibles que pour la moitié des pays de l'Asie et du Pacifique, et, s'agissant du seuil de pauvreté national, pour les trois quarts des pays. En général, un volume plus important de données est disponible s'il existe des programmes gouvernementaux spécifiques et si les systèmes nationaux de statistiques officielles conduisent régulièrement des enquêtes statistiques et disposent de systèmes de données administratives.

III. Priorités de mise en œuvre: faire face aux grandes tendances régionales

10. Le développement durable est certes une aspiration universelle. Mais il n'existe pas qu'une seule philosophie concernant les questions de développement; plusieurs voies sont possibles en vue d'un changement en profondeur.

11. De grandes tendances, y compris les inégalités et les vulnérabilités régionales, l'urbanisation, les changements climatiques, l'évolution des modes de consommation et de l'utilisation des ressources, ainsi que l'intégration économique et commerciale régionale, déterminent les besoins et capacités de chacun des pays ainsi que leurs résultats en matière de développement. Elles doivent donc être prises en compte pour veiller à ce que personne ne soit défavorisé dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

A. Vulnérabilités et inégalités régionales

12. A l'échelon mondial, des progrès considérables ont été accomplis dans l'élimination de l'extrême pauvreté, pour l'essentiel dans la région Asie-Pacifique, en particulier en Chine. Sur les 1,2 milliard de personnes qui sont sorties de l'extrême pauvreté depuis 1990, 1,1 milliard sont en Asie et dans le Pacifique⁶. La part de la population vivant dans une extrême pauvreté est d'inégalité

13. Malgré ces améliorations, l'extrême pauvreté touche encore aujourd'hui 743 millions de personnes dans la région. De plus, l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé. Au cours des vingt dernières années, l'indice de Palma – qui mesure le rapport entre la part du revenu national des 10 % les plus riches et celle des 40 % les plus pauvres de la population d'un pays – est passé de 1,0 à 2,1 en Chine et de 0,8 à 2,0 en Fédération de Russie. Même dans les pays où les inégalités sont à la baisse, l'indice reste élevé. En outre, de nombreux groupes sociaux marginalisés ne jouissent pas d'un accès égal aux soins de santé, à l'eau et aux services d'assainissement, et à l'éducation.

⁶ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2015*. Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/statistical-yearbook-asia-and-pacific-2015.

14. Les vulnérabilités sont aussi liées aux facteurs environnementaux. La région Asie-Pacifique est exposée à de nombreuses catastrophes naturelles et il a été démontré que celles-ci anéantissent les acquis de développement à long terme, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement du Pacifique⁷. Entre 2005 et 2014, ces catastrophes ont tué environ 500 000 personnes, en ont touché près d'1,4 milliard d'autres, et ont causé des dommages économiques de l'ordre de 523 milliards de dollars⁸.

15. Les progrès enregistrés en matière de vulnérabilités et d'inégalités dépendront pour beaucoup des réalisations liées aux objectifs de développement durable 1: « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »; 2: « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »; 3: « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »; 4: « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »; 5: « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »; 8: « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous »; 10: « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre »; et 11: « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

16. Les investissements dans les soins de santé de qualité accessibles à tous, l'éducation, les politiques du marché du travail et une protection sociale pour tous doivent donc être une priorité dans cette région. Les gouvernements de l'Asie et du Pacifique redoublent déjà d'efforts en faveur d'une protection sociale élargie. Sur les 26 pays en développement de la région pour lesquels des données sont disponibles, 21 ont enregistré une hausse des dépenses publiques consacrées à la protection sociale au cours des deux dernières décennies.

17. Un accès insuffisant à la protection sociale constitue un obstacle de taille au développement économique et social. Une couverture sociale inadaptée ou inexistante va de pair avec des niveaux élevés et persistants de pauvreté et d'insécurité économique, ainsi qu'avec des inégalités croissantes. Seule une minorité de la population de la région bénéficie d'une protection sociale adéquate. En Asie du Sud, moins de 10,6 % des actifs ont une couverture sociale. Nombre de ceux qui ne disposent pas d'une protection sociale suffisante vivent dans la pauvreté, sont des travailleurs pauvres ou travaillent dans le secteur informel.

18. En Asie du Nord et en Asie Centrale, l'exclusion du marché du travail demeure un défi, surtout pour les jeunes. Ces derniers sont en proie au découragement, à l'inactivité et à l'obsolescence de leurs compétences, souvent parce que leur formation ne répond pas aux besoins du marché du travail. Lorsqu'ils se voient confrontés au risque de tomber dans la pauvreté, ils sont parfois contraints d'accepter des emplois précaires ou des conditions de travail dangereuses.

⁷ *Building Resilience to Natural Disasters and Economic Crises* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.II.F.3).

⁸ *Asia Pacific Disaster Report, Disasters Without Borders: Regional Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.15.II.F.13).

19. En Asie et dans le Pacifique, les dépenses de santé restant à la charge du patient sont parmi les plus élevées au monde; l'accès à des soins de santé abordables n'est pas garanti à 80 % de la population. Ces disparités de couverture sont à la fois un défi pour les États membres et une occasion pour eux d'intensifier leurs efforts pour élargir et renforcer leurs systèmes de protection sociale.

20. En Asie du Sud-Est, la Thaïlande est un des pays qui ont investi dans des soins de santé de qualité afin d'assurer l'intégration sociale. Son régime de couverture universelle a été mis en place en 2001 pour garantir à tous les Thaïlandais l'accès à des soins de santé efficaces. Le régime de couverture universelle de la Thaïlande est le fruit d'efforts déployés de manière déterminée afin de progresser vers une large couverture dans le secteur informel, et résulte de la fusion de régimes jusque-là fragmentés en vue d'une approche plus intégrée.

21. Si des progrès importants ont été faits dans le domaine de l'égalité des sexes, certains problèmes essentiels subsistent, notamment concernant l'autonomisation économique des femmes, leur participation à la vie politique et la lutte contre les violences commises à leur égard. Dans la région Asie-Pacifique, les disparités hommes-femmes en matière de participation à la vie économique n'ont guère évolué au cours des 20 dernières années, et ces disparités sont de l'ordre de 50 % en Asie du Sud. Lorsqu'elles travaillent, les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires que les hommes. Les écarts de rémunération entre les sexes subsistent dans la région, celle des femmes étant en moyenne 20 % inférieure à celle des hommes. Les femmes constituent toujours le socle de l'« économie domestique » non rémunérée, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur capacité de participer à la vie politique, publique et économique à l'égal des hommes. En Asie, le taux de représentation féminine dans les parlements nationaux est de 19 %, alors qu'il est de 13 % dans le Pacifique, c'est-à-dire bien inférieur à la moyenne mondiale de 23 %. Les violences sexistes sont fréquentes dans l'ensemble des sous-régions. De 25 à 70 % des femmes et des filles sont victimes de violences domestiques, d'où de lourdes conséquences pour les femmes et leurs familles ainsi qu'un coût économique et social pour les pays concernés.

22. L'accès à une éducation de qualité demeure inégal, ce qui se traduit par des différences très marquées entre les régions comme en leur sein, entre zones urbaines et zones rurales, ainsi qu'entre établissements scolaires. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, il faut élargir l'accès à l'éducation de base pour tous, notamment à l'enseignement secondaire, tout en améliorant la qualité de l'éducation.

23. Sri Lanka constitue un exemple de bonnes pratiques en Asie du Sud, qui montre les effets de l'investissement dans l'éducation en matière de développement des compétences, puisque ce pays affiche aujourd'hui un taux d'alphabétisation de 99 % chez les filles et 98 % chez les garçons. Cette évolution positive est due aux politiques nationales qui ont institué la gratuité de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, et ont rendu l'école obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 13 ans. Le Gouvernement sri-lankais utilise par ailleurs le système éducatif comme une plate-forme de promotion de la nutrition infantile, en fournissant le repas du déjeuner aux enfants dans certaines zones.

24. La région Asie-Pacifique est également confrontée à des mutations démographiques sans précédent, telles que le vieillissement de la population et les mouvements migratoires à destination, au départ et à l'intérieur de la région.

25. Les problèmes posés par le vieillissement de la population et les populations âgées sont particulièrement aigus dans la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est. Le vieillissement de la population se caractérise par une réduction de la part de la population en âge de travailler, d'où des défis à relever en matière de soins de santé, d'accès au marché du travail pour les personnes âgées et de régimes de retraite. Le Japon est le pays du monde dont la population est la plus âgée, un tiers des Japonais dépassant l'âge de 60 ans en 2015. Le vieillissement de la population exigera l'adoption d'une approche globale pour faire en sorte que des problèmes tels que la pauvreté et la mauvaise santé des personnes âgées, ainsi que la réduction de la main-d'œuvre, soient résolus par les politiques de protection sociale. Par exemple, seules 30 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite touchent une pension de vieillesse; selon les estimations, 8 salariés sur 10 ne sont pas encore couverts par un régime de retraite.

26. En vue d'assurer aux personnes âgées une sécurité de revenu réelle, le Gouvernement samoan a créé en 1990 le Fonds de prestations pour les personnes âgées (*Senior Citizens Benefit Fund*), pour compléter le Fonds de prévoyance nationale de Samoa (*Samoa National Provident Fund*) qui ne couvrait que les personnes employées dans le secteur formel. Le Fonds de prestations pour les personnes âgées est un régime de retraite non contributif, accessible à tous les citoyens et à tous les résidents permanents âgés de 65 ans ou plus, citoyens qui perçoivent une indemnité représentant environ 20 % du salaire moyen. À l'heure actuelle, ces deux fonds couvrent environ 71 % des personnes âgées de 60 ans ou plus. Les bénéficiaires se voient aussi attribuer une carte de retraité leur garantissant un accès à des médicaments gratuits et le transport gratuit à bord des navires publics assurant les liaisons inter-îles. Ces investissements constituent un élément essentiel du socle de protection sociale de Samoa et permettent à tous les Samoans de bénéficier d'une pension de retraite.

B. Urbanisation

27. Les niveaux et les taux d'urbanisation en Asie et dans le Pacifique sont étroitement liés aux niveaux de développement économique. D'ici à 2020, la majeure partie de la population de la région sera citadine.

28. Des actions ciblées et intégrées, menées à l'échelle des villes, peuvent donc considérablement favoriser la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable interdépendants, notamment l'objectif 11: « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »; ainsi que les objectifs 6: « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable »; 7: « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »; 9: « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation »; et 13: « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Des villes et des établissements humains vivables, sains et compétitifs, propices au dynamisme et à la diversification économiques, facilitent la prestation efficace de services de base, garantissent la sécurité de tous et favorisent l'inclusion sociale.

29. Faute d'une gestion et d'investissements adéquats, cette grande tendance risque de réduire à néant les progrès déjà accomplis, favorisant ainsi l'exclusion et provoquant des dégradations de l'environnement. Les effets en seraient surtout ressentis par les groupes vulnérables – c'est-à-dire le demi-milliard de personnes qui, en Asie et dans le Pacifique, vivent encore dans des taudis, celles qui sont notamment exposées à la mauvaise qualité de l'air caractérisant en particulier les villes de l'Asie du Sud⁹, ainsi que celles qui n'ont pas suffisamment accès aux infrastructures de base comme l'eau potable et l'assainissement, ni aux services urbains essentiels comme l'éducation et la santé.

30. Il sera essentiel de renforcer les stratégies de gouvernance, entre autres mesures. Un leadership urbain efficace et une large participation des parties prenantes seront décisifs. Les maires et les élus locaux ont un rôle important à jouer. L'efficacité dont ils feront preuve dans l'établissement de partenariats, la mise en place d'un dialogue avec le public et la mobilisation des ressources humaines et financières déterminera dans une large mesure le succès de la poursuite de leurs objectifs. Le Programme 2030 offre l'occasion aux villes, à leurs élus, aux collectivités et aux principales parties prenantes de fixer des objectifs ambitieux et de former des coalitions en faveur du changement.

31. On peut en trouver un exemple important dans le domaine des changements climatiques. Dans le cadre du Pacte des maires¹⁰, la plus grande initiative de coopération menée au monde par des maires et des élus locaux, ces derniers se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Plan d'action de Séoul pour la restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique a été engagé en 2015 pour encourager un plus grand nombre de villes à participer au Pacte. Dans le cadre de ce Plan, le Programme d'actions transformatrices tire parti des mesures de lutte contre les changements climatiques adoptées au niveau local et infranational. Un des éléments du Programme d'actions transformatrices consiste à sélectionner chaque année 100 projets prometteurs et porteurs de transformation, avant la session annuelle de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, afin d'accroître l'afflux de capitaux vers les villes¹¹. Ces efforts régionaux reposent sur le principe selon lequel les actions locales, lorsqu'elles découlent d'un engagement collectif, peuvent avoir une incidence à l'échelon mondial.

32. Il existe d'autres exemples de « précurseurs » dans la région en matière d'objectifs de développement durable liés aux villes. Ainsi, l'Afghanistan a su utiliser les technologies de l'information et de la communication (systèmes d'information géographique) de manière innovante, tout en établissant une cartographie participative des caractéristiques de la croissance urbaine et des lacunes de planification; des

⁹ La plupart des 20 villes les plus polluées du monde, selon la mesure des concentrations en particules fines (PM_{2,5}), se situent en Asie du Sud. Consulter <http://www.indiatvnews.com/news/india/13-out-of-20-most-polluted-cities-in-world-are-from-india-54104.html>.

¹⁰ Le Pacte des maires a été lancé en 2014 par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et son Envoyé spécial pour les villes et les changements climatiques. À ce jour, 447 villes (dont 64 dans la région de la CESAP) se sont engagées au titre du Pacte. 45 d'entre elles (dont 4, à savoir Adélaïde, Melbourne, Sydney et Séoul, se situent dans la région) ont respecté les engagements pris dans le cadre du Pacte.

¹¹ Consulter <http://www.un.org/climatechange/blog/2015/04/mayors-announce-new-commitments-climate-action-ahead-2015-paris-climate-conference/>.

villes aussi diversifiées que Matale (Sri Lanka) ont démontré l'efficacité de modèles de récupération de ressources, axés sur de nouveaux partenariats conclus entre collectivités locales, organisations de la société civile et secteur privé pour assurer une gestion plus efficace des déchets qui soit favorable aux pauvres et financièrement plus viable¹². Un certain nombre de villes de l'Asie du Sud-Est recherchent des méthodes innovantes pour parvenir à une sécurité de l'eau accrue et à un traitement des eaux usées plus efficace au moyen de systèmes décentralisés, faute d'infrastructures modernes¹³; par ailleurs, d'autres villes, notamment de petits centres urbains tels que Lami (Fidji) et Chiang Rai (Thaïlande), ont mis en place des programmes de résilience novateurs au moyen d'investissements dans des écosystèmes et des voies navigables¹⁴. Ces exemples sont importants pour les enseignements qu'ils apportent et la base de travail qu'ils constituent, tout comme l'expérience de ces villes, de New Delhi à Port Moresby, qui poursuivent des politiques pour faire en sorte que l'avenir soit plus sûr et plus inclusif.

C. Environnement et changements climatiques

33. Au siècle dernier, la région Asie-Pacifique s'est caractérisée par une tendance au réchauffement, une hausse des températures extrêmes et une élévation du niveau de la mer¹⁵. L'évolution du climat engendre un ensemble complexe de changements environnementaux imprévisibles qui réduisent la résilience des systèmes naturels et artificiels étant donné leur incidence sur la sécurité alimentaire, les maladies et les moyens de subsistance. Toutes les sous-régions sont touchées par les effets des changements climatiques. En Asie du Sud, cela se traduit par des crues fluviales de plus en plus dévastatrices, une multiplication des cyclones et des précipitations d'une intensité inédite dans les zones côtières. Le Pacifique souffre en particulier de l'élévation du niveau de la mer, des cyclones, de l'augmentation des températures de l'air et de surface de la mer, ainsi que des modifications des régimes pluviométriques. En Asie du Nord et en Asie Centrale, sous-région dont de nombreuses zones affichent déjà un niveau de stress hydrique très élevé, l'accroissement des températures et la baisse des précipitations qui sont annoncés pourraient aggraver les problèmes de pénurie d'eau et d'approvisionnement en eau. Il est probable qu'en raison de l'élévation prévue du niveau de la mer, des risques d'inondation, notamment d'eau saline, pèseront sur les côtes de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est.

34. La région de l'Asie et du Pacifique est aujourd'hui responsable de plus de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre, qui contribuent au réchauffement climatique – et sont aussi associées à une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles. La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est représente à elle seule 33,3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

¹² Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et Waste Concern, *Valuing Waste, Transforming Cities* (Bangkok, 2015).

¹³ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ONU-Habitat et la Rockefeller Foundation, *Quick Guide on Pro-Poor Urban Climate Resilience* (Bangkok, 2015).

¹⁴ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ONU-Habitat et la Rockefeller Foundation, *Quick Guide for Policy Makers: Pro-Poor Urban Climate Resilience in Asia and the Pacific* (Bangkok, 2014).

¹⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2013: The Physical Science Basis – Working Group I Contribution to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, T.F. Stocker et al. (Cambridge, Cambridge University Press, 2013).

35. Au cours des cinq dernières années, la région Asie-Pacifique a définitivement perdu l'équivalent d'environ 27 000 mètres carrés de forêt primaire par jour¹⁶. Les taux de déforestation de l'Asie du Sud-Est ont figuré parmi les plus élevés de la planète, à cause de la conversion des terres pour d'autres usages, tels que la production d'huile de palme et l'exploitation forestière.

36. La pollution de l'environnement est devenue un problème de plus en plus grave en Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment à cause de l'essor économique rapide de la sous-région et de sa transition vers des industries lourdes et chimiques. La sous-région représente 81,5 % de la consommation de substances nocives pour l'ozone de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et 60 % de la consommation mondiale. L'utilisation de produits chimiques dangereux et la pollution de l'air et de l'eau ont provoqué une hausse du taux de mortalité de la sous-région et du nombre de personnes souffrant de maladies.

37. À l'avenir, l'évolution et le rythme des changements climatiques dans la région dépendront des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 13: « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », mais aussi des objectifs 7: « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »; 14: « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »; et 15: « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

38. Les changements climatiques représentent l'un des principaux obstacles au développement durable. L'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets devraient donc être une priorité absolue pour les cinq sous-régions. Dans le cadre des contributions prévues déterminées au niveau national, chaque pays a défini ses ambitions en matière d'adaptation d'atténuation pour l'après-2020 en fonction de ses priorités, de sa situation et de ses capacités, en vue d'atteindre les objectifs de l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Bien que les contributions nationales des pays de l'Asie et du Pacifique soient aussi diverses que la région elle-même, celles qui ont été soumises montrent qu'il existe un lien de plus en plus étroit entre, d'une part, les politiques nationales et les instruments connexes en faveur d'un développement résilient aux changements climatiques et sobre en émissions et, d'autre part, les engagements pris à l'échelle mondiale au titre de la Convention. Les contributions nationales témoignent aussi de l'importance croissante de la question des changements climatiques dans les programmes politiques nationaux, qui s'appuient très souvent sur des mécanismes de coordination interministérielle et l'intégration des enjeux climatiques dans les priorités de développement nationales et sectorielles.

39. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques exigeront des investissements considérables pour préserver des effets de ces changements les dispositifs de protection contre les inondations, les systèmes de drainage

¹⁶ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2015*. Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/statistical-yearbook-asia-and-pacific-2015.

des villes, ainsi que les routes, les voies ferrées et les autres infrastructures. À la Conférence de Paris, les pays de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont pris d'importants engagements en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, qui nécessiteront l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et l'adoption de modèles de production et de consommation à faibles émissions de CO₂ impliquant une transition décisive vers des technologies vertes dont l'accès représentera un défi majeur.

40. La contribution nationale de la Chine, conformément au 13^e plan quinquennal du pays, se propose d'inverser la tendance de ses émissions de CO₂ d'ici à 2030, de réduire l'intensité de ses émissions de 60 à 65 % par rapport à leur niveau de 2005, de porter la part de sa consommation primaire d'énergie provenant de carburants non fossiles à environ 20 % et d'accroître son stock de carbone forestier d'environ 4,5 milliards de mètres cubes par rapport au volume de 2005.

41. Dans sa contribution nationale, l'Indonésie s'est engagée sans condition à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 26 % d'ici à 2020 et de 29 % d'ici à 2030, et de porter cette réduction à 41 % à l'horizon 2030, à condition de recevoir de l'aide à la faveur d'une coopération bilatérale portant sur les transferts de technologie, le renforcement des capacités, les mécanismes de financement en fonction des performances, la coopération technique et l'accès aux ressources financières.

42. L'Inde s'est engagée à réduire, d'ici à 2030, ses émissions de gaz à effet de serre par unité de produit intérieur brut (PIB) de 33 à 35 % en dessous de leur niveau de 2005.

43. Le Kazakhstan, déjà résolument engagé en faveur d'une croissance à faible émission de CO₂ et d'une transition vers une économie verte, se propose de réduire ses émissions, d'ici à 2030, de 15 % sans condition et de 25 % de manière conditionnelle par rapport à leurs niveaux de 1990, objectif considérablement plus ambitieux que le précédent visant à une réduction de 7 % d'ici à 2020.

44. La contribution nationale de la Mongolie, qui est pleinement conditionnelle, se fonde également sur sa politique de développement vert. Sa contribution a été élaborée au moyen d'un processus de consultation multipartite s'appuyant largement sur les politiques et les cadres législatifs nationaux existants.

45. Le Bangladesh et le Bhoutan, malgré leur statut de pays les moins avancés et des émissions très faibles, ont formulé des contributions nationales dont les cibles d'atténuation des effets des changements climatiques sont ambitieuses. Le Bhoutan a défini sa contribution nationale sur la base de ses engagements constitutionnels et juridiques à continuer de respecter la neutralité carbone et à conserver indéfiniment une couverture forestière de 60 %¹⁷, tandis que le Bangladesh s'est proposé de réduire de manière conditionnelle jusqu'à 15 % de ses émissions par rapport aux pratiques actuelles.

46. Tous les pays du Pacifique conviennent que les changements climatiques représentent la plus grave menace pour les moyens de

¹⁷ La contribution prévue déterminée au niveau national du Royaume du Bhoutan a été soumise au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 30 septembre 2015. Elle est disponible à l'adresse: www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Bhutan/1/Bhutan-INDC-20150930.pdf.

subsistance, la sécurité et le bien-être de leurs populations. Leurs dirigeants ont plaidé en faveur de l'adoption d'un accord ambitieux et juridiquement contraignant lors de la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ont approuvé la Déclaration des dirigeants du Forum des îles du Pacifique sur la lutte contre les changements climatiques. Les États insulaires du Pacifique sont déterminés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à jouer un rôle moteur en proposant des contributions nationales ambitieuses. Ils sont également résolus à mettre en œuvre les engagements pris au titre de la Déclaration de Majuro pour l'initiative climatique en 2013 en vue de réduire les émissions et la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, ainsi que de promouvoir un développement à faible émission de CO₂ en soutenant des initiatives telles que l'Énergie durable pour tous, l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement et REDD+. Parmi les cadres régionaux de référence en la matière figurent le Plan-cadre pour l'action des îles du Pacifique face aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer et le Cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe et de gestion des catastrophes dans le Pacifique.

D. Utilisation des ressources

47. Dans la région Asie-Pacifique, les tendances en matière d'utilisation des ressources – dont le niveau global et par habitant a connu une hausse considérable – semblent indiquer qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts visant à rationaliser l'utilisation des ressources et à améliorer leur répartition. L'utilisation de la biomasse, des combustibles fossiles et des minerais métalliques et non métalliques dans la région a été multipliée par trois entre 1990 et 2010 – soit à un rythme supérieur à celui du taux de croissance démographique et du PIB¹⁶. La région représente 59 % de l'utilisation mondiale des ressources, alors qu'elle ne contribue au PIB mondial qu'à hauteur de 35 %. Les pays développés et les pays en développement de la région ont accompli des progrès en matière d'efficacité énergétique, les pays en développement accélérant cette évolution. Toutefois, ces améliorations ne sont toujours pas du même ordre que les résultats enregistrés à l'échelon mondial et sont surcompensés par la croissance économique. Les différences soulignées ici montrent qu'il est tout à fait possible d'utiliser les ressources de façon plus efficace, par exemple en transformant les structures économiques et en déployant des efforts délibérés pour s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

48. Même s'il faut améliorer l'efficacité afin que le taux d'utilisation des ressources n'y soit plus associée comme le sont la croissance du PIB et la dégradation de l'environnement, il importe également de tenir compte des inégalités et des vulnérabilités liées à la répartition de l'utilisation des ressources. Les données relatives à certains pays les moins avancés et à certains pays en développement sans littoral de la région, tels que l'Afghanistan, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et le Népal, montrent que la consommation réelle à l'intérieur des frontières nationales (empreinte matérielle de consommation) est bel et bien inférieure à leur production de biens et de services (utilisation matérielle)¹⁸.

¹⁸ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Resource us in the Asia Pacific: A booklet of infographics*. Disponible à l'adresse: www.switch-asia.eu/fileadmin/user_upload/RPSC/Publications/09Infographic_Low-resolution_.pdf.

Nombre de ces pays font aussi partie de ceux qui ont du mal à répondre aux besoins en eau, en nourriture et en énergie de leurs populations. Alors que la consommation d'énergie s'est considérablement accrue, 455 millions de personnes ont encore un accès insuffisant à l'électricité, 80 % d'entre elles environ vivant en Asie du Sud et du Sud-Ouest¹⁹.

49. Il sera possible d'influer sur cette grande tendance si des progrès sont réalisés au niveau des objectifs de développement durable 12: « Établir des modes de consommation et de production durables »; 2: « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » et sa cible relative à l'agriculture durable; 6: « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable »; 7: « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »; 8: « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous »; 9: « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation »; ainsi que des deux objectifs de développement durable liés aux ressources maritimes et terrestres, à savoir les objectifs 14: « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et 15: « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

50. Au sein de la région, des améliorations sont encore à apporter et la coopération régionale y a encore un rôle à jouer.

51. Un certain nombre d'actions politiques menées récemment dans la région visent à associer aux initiatives politiques de haut niveau l'appui de la société. Une stratégie efficace pour encourager une transformation des modes d'utilisation des ressources et de la gestion de leurs effets sur l'environnement pourrait en effet consister à faire en sorte que les responsables au plus haut niveau privilégient les initiatives partant de la base. Dépassant le cadre d'une politique dissociée, certains pays de la région (Bhoutan, Chine et États insulaires du Pacifique) ont également mis en place des initiatives de gestion des ressources qui respectent l'environnement²⁰.

52. Le succès rencontré par la Chine en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique montre l'importance d'établir des normes de haut niveau. Dans le cadre de son 11^e plan quinquennal (2005-2010), le Gouvernement chinois s'est fixé pour cible d'accroître de 20 % son efficacité énergétique. Selon une étude²¹, les politiques en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel sont parvenues à atteindre leur objectif et ont représenté, dans leur ensemble, près de 60 % des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2010. Les 40 % restants résultaient d'améliorations technologiques indépendantes et de transformations structurelles du secteur.

¹⁹ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Asia Pacific Energy Portal. Disponible à l'adresse: <http://asiapacificenergy.org/>.

²⁰ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Université des Nations Unies et Institut des stratégies environnementales mondiales, *Transformations for Sustainable Development: Promoting Environmental Sustainability in Asia and the Pacific 2015* (Bangkok, 2016).

²¹ Yuqing Y. et al., *Ex-post assessment of China's industrial energy efficiency policies during the 11th Five-Year Plan*, Energy Policy, volume 76, p. 132 à 145.

Le 12^e plan quinquennal qui a suivi a défini un objectif de 16 % d'économies d'énergie pour la période 2011-2015. Mais la Chine a toujours besoin de plus d'énergie par unité de production économique que nombre de pays industrialisés, preuve que des progrès restent à faire.

53. Les responsables politiques chinois ont entrepris de transformer l'activité économique dans le sens de l'éco-efficacité et de la réduction des déchets et les émissions de CO₂. La Chine a mis en pratique les principes de l'« économie circulaire » et le contrôle de la pollution dans ses cadres nationaux de politique, tandis que son concept d'« éco-civilisation » renforce cette approche par l'intégration du principe de protection de l'environnement dans ses objectifs sociétaux et économiques. La Chine a aussi établi le concept des « trois lignes rouges », qui instaure une approche globale de la gestion des ressources en eau respectant l'environnement.

54. Depuis 2005, Singapour a mis en place trois plans directeurs en matière de construction écologique qui ont introduit un éventail complet d'incitations financières, de textes législatifs, de programmes de formation et de campagnes de sensibilisation en vue de faciliter l'adoption d'un programme de certification écologique des bâtiments. En l'espace de huit ans seulement (2005-2013), le nombre de bâtiments verts à Singapour a centuplé, passant de 17 à environ 1 700. Le plan directeur le plus récent en matière de construction écologique (2014) vise à certifier 80 % des bâtiments du pays d'ici à 2030. La réussite de Singapour en la matière montre le rôle des obligations imposées par le code de la construction et le large consensus social obtenu sur l'importance d'utiliser les ressources de façon avisée.

55. La République de Corée a mis en place des instruments politiques destinés à influencer sur le prix des ressources et le volume de déchets produits. Le succès remporté par la République de Corée dans la réduction de ses déchets solides est dû, avant tout, à la mise en place d'un système de redevance en 1995, axé sur le volume des déchets et non sur un taux mensuel forfaitaire. Une approche analogue a été adoptée pour réduire le gaspillage alimentaire au début des années 2000. Aujourd'hui, la République de Corée affiche l'un des niveaux de taxation écologique et des ressources les plus élevés de la région, soit à peu près 10 % de ses recettes fiscales contre environ 6 % dans la plupart des pays de l'Union européenne et 3 % aux États-Unis d'Amérique.

56. En 2010, l'administration métropolitaine de Tokyo a institué une réduction obligatoire des émissions de CO₂ et un mécanisme de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission. Il s'agit du premier mécanisme de ce type au monde à fixer des objectifs contraignants pour les bâtiments. Ce mécanisme a permis de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la ville, leur niveau total ayant enregistré une baisse de 26 % en moyenne par rapport aux années de référence et de 10 % par rapport à la moyenne des autres régions du Japon avant la fin de la première période quinquennale de mise en conformité (2010-2014). À la fin de l'exercice 2013, le total des émissions avait baissé de 23 % en moyenne par rapport aux années de référence; le premier objectif de réduction a été atteint par 90 % des quelque 1 350 installations réglementées et 69 % d'entre elles avaient même rempli les objectifs de 2019. Ce mécanisme est l'une des initiatives les plus innovantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre en milieu urbain.

57. Les pays du Pacifique continuent de souligner l'importance capitale d'assurer des bénéfices économiques croissants et une gestion durable de la

pêche, ainsi que de renforcer les activités de surveillance et d'intervention maritimes, notant la nature multidimensionnelle de ces questions. Les méthodes de gestion actuelles (telles que le système de contingentement des jours de pêche) permettent aux parties à l'Accord de Nauru d'engranger des bénéfices économiques importants. Il faut néanmoins veiller à la bonne gestion des partenariats établis pour garantir une utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, afin de s'assurer qu'ils profitent équitablement à tous les partenaires.

E. Coopération et intégration régionales

58. La dernière décennie a été marquée par une intégration économique accrue dans la région Asie-Pacifique. Les relations commerciales et économiques interrégionales favorisent à présent l'émergence de la région en tant que protagoniste du nouveau scénario du commerce international. De nombreux pays négocient actuellement d'importants accords commerciaux et les investissements étrangers directs intrarégionaux gagnent également en importance.

59. Toutefois, la plupart des initiatives de coopération et d'intégration régionales mises en place visent une intégration des marchés, une libéralisation des échanges et une coopération financière, laissant de côté les aspects politiques, environnementaux et socioculturels de la coopération²². Si une coopération régionale renforcée dans le domaine des échanges peut se révéler avantageuse, notamment en termes de transfert de technologies et d'informations, et d'investissements dans les technologies vertes, elle peut aussi comporter des risques pour l'environnement, tels que l'extraction de ressources et la circulation accrue des biens et services.

60. L'intégration régionale devrait donc s'attacher à favoriser et à prendre en compte le développement durable afin de « rendre compatibles les efforts actuels d'intégration régionale en matière de commerce, d'investissement et d'infrastructure avec le développement durable »²¹. Ainsi, l'intégration commerciale pourrait consister à mettre en place des mécanismes pour favoriser la productivité et la durabilité des ressources dans l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement, ainsi que permettre une circulation plus libre de la main-d'œuvre afin de contribuer à réduire les inégalités entre les pays. Cette grande tendance est liée à tous les objectifs de développement durable et bénéficiera considérablement de l'intégration régionale pour approcher des objectifs fixés.

61. En Asie du Sud-Est par exemple, la situation économique a subi l'influence de l'intégration des économies des 10 pays qui composent l'ASEAN. L'intégration économique de l'ASEAN n'est devenue pleinement effective qu'en janvier 2016, mais bien avant, le PIB nominal de l'Asie du Sud-Est atteignait déjà 2 600 milliards de dollars, faisant d'elle la septième plus grande économie du monde. Cependant, les progrès enregistrés dans les domaines politiques, environnementaux et socioculturels de la coopération au sein de l'ASEAN n'ont pas été aussi rapides que ses progrès économiques. Étant donné ce contexte, l'ASEAN fait aller de l'avant un programme décennal global pour réaliser, d'ici à 2025, sa vision d'une communauté

²² Magnus Bengtsson et Satoshi Kojima, *Regional Integration and Sustainable Development: Experiences from Asia and Beyond*, dans la publication *Greening Integration in Asia: How Regional Integration Can Benefit People and the Environment*, Livre blanc V, Thomas Hamilton, Emma Fushimi and Eiko Kitamura, éd. (Hayama, Kanagawa, Japon, Institut des stratégies environnementales mondiales, 2015).

fondée sur des règles, axée sur les personnes et accordant aux êtres humains une place centrale²³.

62. La connectivité des infrastructures, ainsi que l'accès au financement du développement, les échanges scientifiques, les transferts de technologie, et un accroissement du commerce et de l'investissement revêtent une importance particulière en Asie du Nord et en Asie Centrale, sous-région qui est l'une des moins intégrées de la région Asie-Pacifique. L'apport d'améliorations d'ordre qualitatif aux objectifs de développement social est un élément essentiel tout comme la lutte contre la dégradation de l'environnement. En fédérant les pays autour d'un but commun d'intégration, d'interconnectivité et de développement institutionnel, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) peut appuyer les efforts des pays de l'Asie du Nord et de l'Asie Centrale dans le cadre de stratégies régionales élargies, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030.

63. Sept des neuf États membres de l'Asie du Nord et de l'Asie Centrale étant sans littoral, la modernisation des infrastructures liées aux transports, à la production d'énergie et à la communication représente un facteur essentiel du développement durable. Les possibilités de commerce régional en matière de sécurité énergétique et de sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique peuvent être renforcées. Il est tout aussi important de donner la priorité à la connectivité des infrastructures entre les pays à l'échelle de tous les secteurs d'activité car, sinon, leur participation à l'économie régionale et mondiale serait entravée par leur isolement géographique.

64. Dans le Pacifique, l'intégration régionale, la prise en compte des « Orientations de Samoa » et l'harmonisation des processus de suivi et d'examen peuvent permettre de renforcer le cadre d'application des objectifs de développement durable. Le soutien et la coopération des sous-régions en faveur des objectifs de développement durable seront indispensables et ont été fermement prescrits par le Programme 2030 et les dirigeants du Forum des îles Pacifiques dans leur communiqué. Le Pacte du Forum pourrait être un mécanisme clé pour aider les pays membres du Forum à concrétiser les éléments pertinents du Programme 2030 sous la forme de plans nationaux de développement durable.

65. L'intégration régionale représente également un besoin important de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest, où une coopération sous-régionale insuffisante est devenue un obstacle à son essor futur. Dans l'immédiat, il convient de promouvoir les infrastructures régionales, la connectivité transfrontière, la réduction des risques de catastrophe, les échanges commerciaux et la protection des travailleurs migrants. Les problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (dont plusieurs se trouvent en Asie du Sud et du Sud-Ouest) exigent une mise en œuvre accélérée des accords internationaux tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme d'action d'Istanbul.

²³ Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, *ASEAN 2025 Forging Ahead Together – one vision, one identity, one community* (Jakarta, 2015). Disponible à l'adresse: www.asean.org/storage/2015/12/ASEAN-2025-Forging-Ahead-Together-final.pdf.

66. Pour des raisons historiques, il est encore difficile pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est de parvenir à une pleine coopération régionale. Toutefois, il serait possible d'établir un partenariat plus étendu, en tirant le meilleur parti des mécanismes existants. On compte parmi eux les efforts déployés pour renforcer l'intégration économique en développant et en élargissant les zones de coopération sous-régionale (par exemple, la Zone de développement économique du Tumen, la Zone économique libre de la mer Jaune et la Zone économique du pourtour de la mer du Japon) et la coopération environnementale, tels que le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, le Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest et le projet sur les polluants atmosphériques transfrontières à longue distance en Asie du Nord-Est.

IV. Mise en pratique et intégration: résoudre les problèmes systémiques de la réalisation du développement durable

67. Les consultations et les négociations sur le Programme 2030 ont mis en évidence la nécessité de renforcer les moyens permettant sa mise en œuvre par les Gouvernements. L'objectif de développement durable 17: « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser » met l'accent sur quatre moyens de mise en œuvre, à savoir le commerce, le renforcement des compétences, la technologie et le financement.

68. Le Programme 2030, qui s'appuie sur les processus de la Conférence Rio+20, recense par ailleurs trois problèmes systémiques qui doivent être résolus pour renforcer l'efficacité des moyens de mise en œuvre. Ces trois problèmes – la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, les données et les partenariats multipartites, ainsi que les mesures de suivi et le principe de responsabilité – sont examinés ci-après. Ils sont d'une importance déterminante pour appuyer les mesures de politique générale qui doivent être prises aux niveaux mondial et régional.

A. Cohérence des politiques et des institutions

69. Les objectifs de développement durable forment un ensemble complexe, intégré et interdépendant. La notion de développement durable elle-même se fonde sur une approche intrinsèquement complexe et intégrée, qui exige l'assimilation d'une grande diversité de besoins sociaux – tant actuels que futurs –, tels que l'équité entre les générations et au sein de ces dernières, ainsi que la prospérité socialement juste et la durabilité environnementale.

70. Les pays de la région doivent disposer des outils, modèles et capacités nécessaires pour intégrer efficacement les trois dimensions du développement durable dans les stratégies et les cadres d'orientation définis aux niveaux national et régional. Il convient d'assurer un renforcement des capacités efficace et ciblé, notamment au moyen de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et nationaux destinés à réaliser les objectifs de développement durable de manière globale et équilibrée.

71. Les responsables politiques doivent être en mesure de concilier les intérêts publics et privés, et les Gouvernements ont besoin de capacités renforcées pour coordonner leurs politiques dans différents domaines. L'objectif de développement durable 16: « Promouvoir l'avènement de

sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous», reconnaît que de telles institutions ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030, notamment pour que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent le processus décisionnel à tous les niveaux.

72. Les Gouvernements ont besoin de capacités renforcées pour analyser et évaluer, sur la base de critères économiques, sociaux et environnementaux, les différentes options qui s'offrent à eux, ainsi que pour mesurer les progrès accomplis et les effets des politiques mises en place.

73. Les cadres politiques ont de multiples objectifs à atteindre pour contribuer aux transformations nécessaires en matière d'orientation politique, redéfinir les mesures d'incitation commerciales et autres, repousser les échéances et réduire l'incertitude politique. Les décideurs politiques doivent être capables de situer où se situe le point d'équilibre entre les différentes dimensions du développement durable, et de déterminer les causes profondes de la situation pour concevoir ensuite des politiques qui favorisent les synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

74. Tous les pays ne disposent pas des mêmes capacités et n'ont pas les mêmes besoins à cet égard, étant donné leur situation et leurs priorités nationales. L'élaboration de bonnes pratiques et d'outils innovants s'est déjà révélée efficace et ils ont été mis à profit dans l'ensemble de la région. Ainsi, la CESAP a élaboré des outils de renforcement des capacités, notamment un cadre de modélisation pour savoir sur quelles pistes s'engager en vue de réaliser les objectifs de développement durable, étant donné la situation propre à chaque pays.

75. En vertu de ce cadre, il s'avère que la réalisation des objectifs de développement durable exige de conjuguer une diversité de capacités socio-économiques, telles qu'un capital physique, humain et social et, d'autre part, des capacités institutionnelles, qui facilitent les progrès des pays sur la voie de la réalisation de chacun de ces objectifs. Ce cadre permet aux responsables politiques de réfléchir aux interactions qui s'imposent entre les différents objectifs et leurs cibles connexes. Il permet aussi de simuler d'autres politiques et pistes ouvrant la voie vers la réalisation des objectifs de développement durable, de faire connaître les avantages potentiels de ces différentes pistes et, en dernière analyse, de fournir des orientations que les responsables politiques peuvent incorporer à leurs plans nationaux de développement, selon les besoins.

B. Données, suivi et responsabilité

76. Les États membres se sont engagés à assurer un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial. Ils ont concentré leurs efforts sur la création d'un cadre mondial de suivi, à compléter par des indicateurs aux niveaux régional et national. Les États membres sont censés élaborer leurs indicateurs et objectifs nationaux, en se situant au niveau d'ambition de tous les acteurs mondiaux mais en tenant compte de leur situation nationale²⁴.

²⁴ Voir le paragraphe 55 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

77. Ces mesures comprendront la mise en place de mécanismes nationaux de suivi et d'examen facilitant la coordination des données et des statistiques nécessaires entre les bureaux nationaux de statistique. La communauté statistique internationale a besoin d'accélérer l'élaboration des normes et des directives relatives aux activités de mesure, lorsque celles-ci n'existent pas ou s'avèrent insuffisantes pour les objectifs prioritaires, tels que la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et la ventilation des données.

78. Si l'enregistrement complet des faits d'état civil, tels que les naissances et les décès, est essentiel pour assurer le suivi des résultats en matière de santé et de la dynamique des populations, des études menées entre 2010 et 2012 dans 47 pays d'Asie et du Pacifique ont montré que seuls 11 d'entre eux donnaient satisfaction en la matière, alors que 36 se caractérisaient par des dysfonctionnements, des insuffisances ou des inadéquations. La Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil (2015-2024) veillera à ce que les pays produisent des statistiques de l'état civil répondant aux normes internationales.

79. La région Asie-Pacifique est la région du monde la plus exposée aux catastrophes, et ses responsables politiques ont besoin de statistiques fiables pour élaborer des politiques, des stratégies et des programmes permettant de protéger les populations les plus vulnérables et de faire face efficacement aux catastrophes. Des statistiques fiables sur les catastrophes sont toutefois difficiles à obtenir. La CESAP a donc créé un groupe d'experts réunissant des statisticiens et des spécialistes de la réduction des risques de catastrophe pour élaborer un ensemble de base de statistiques sur les catastrophes, adopté au niveau régional.

80. Le comblement des lacunes en matière de données de bonne qualité exige de la part d'un partenariat élargi des efforts concertés. L'amélioration des données constitue en soi un programme de développement, et le renforcement des statistiques devrait faire partie intégrante des plans nationaux de mise en œuvre des objectifs de développement durable afin de se doter d'un appui institutionnel et d'investissements adéquats. Des efforts concertés en matière de renforcement des capacités sont également à déployer aux niveaux régional et national pour développer les capacités de collecte, d'évaluation et de conservation des statistiques ventilées et complètes nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable afin d'orienter leur mise en œuvre à partir de processus d'examen, de suivi et axés sur des données probantes.

C. Partenariats multipartites

81. Le Programme 2030 met en évidence l'importance des partenariats multipartites pour « mobiliser et partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable » et pour les processus de suivi et d'examen.

82. Plusieurs éléments contribuent à l'établissement des partenariats multipartites, notamment les possibilités de réseautage qui permettent aux parties prenantes de mettre en adéquation leurs intérêts et leurs valeurs, mais aussi des environnements politiques favorables qui fédèrent les intérêts des différentes parties prenantes à la poursuite d'objectifs communs, tels que la promotion de l'efficacité énergétique, l'élargissement de l'accès aux énergies renouvelables ou à l'éducation et aux services de santé.

83. Des partenariats efficaces entre les Gouvernements et les autres parties prenantes revêtiront une importance cruciale et nécessiteront un engagement politique, des mandats clairs et prescrits par la loi, des capacités institutionnelles et des ressources spéciales. Certains pays ont mis en place des mécanismes encourageant un engagement de fond et inclusif de la part des parties prenantes, en guise de première étape sur la voie de l'établissement de tels partenariats. Le Conseil des Philippines pour le développement durable, par exemple, s'assure la participation de la société civile aux mécanismes du processus décisionnel par le biais du Conseil représentatif de la société civile pour le développement durable. Les décisions du Conseil des Philippines pour le développement durable sont prises par consensus, et les mêmes droits sont accordés à tous les représentants officiellement désignés, notamment à ceux de la société civile et du secteur privé.

84. D'autres pays se sont servis de la consultation publique comme d'un mécanisme de participation clef. Singapour a adopté la pratique de la consultation participative dans le cadre de l'élaboration du projet Singapour durable, auquel des milliers de parties prenantes ont participé. Le Timor-Leste a tenu une conférence sur le développement durable, ainsi que des consultations sur le plan de développement stratégique « Du conflit à la prospérité », dont les résultats se sont retrouvés dans le Plan de développement stratégique du Timor-Leste (2011-2030).

D. Financement du développement

85. Le développement durable exige un financement stable et de long terme. Selon la CESAP, des investissements à hauteur de 2 100 à 2 500 milliards de dollars par an pourraient s'avérer nécessaires pour combler les lacunes infrastructurelles, assurer une protection sociale (y compris en matière de soins de santé et d'éducation) et répondre aux besoins en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

86. Des efforts plus importants doivent être déployés pour faire en sorte que les ressources existantes soient investies dans la région. Toutefois, il sera aussi essentiel de mobiliser des ressources considérables supplémentaires, en particulier à l'échelon des pays, y compris par des politiques fiscales efficaces et le développement des marchés de capitaux. La coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et la coopération régionale constitueront les éléments complémentaires essentiels d'une stratégie financière à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

E. Science, technologie et innovation

87. Les Nations Unies ont reconnu le rôle essentiel que la science, la technologie et l'innovation devaient jouer pour concrétiser les ambitions du Programme 2030. En établissant que la science, la technologie et l'innovation constituent un important moyen de mise en œuvre des objectifs de développement durable, les Nations Unies s'engagent à aider les pays à mettre la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement inclusif et durable.

88. Pour réaliser les objectifs de développement durable, les pays devront mettre en adéquation leurs programmes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation avec les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et renforcer leurs moyens et leurs capacités en la matière. Si les stratégies adoptées par la région dans le

domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ont surtout été centrées sur la relance de la croissance économique, il peut encore y avoir d'importants progrès à faire aux niveaux social et environnemental en axant ces stratégies sur l'innovation sociale.

89. Pour que le développement durable soit inclusif, il sera également important de veiller à ce que les principes d'inclusion, d'ouverture et de collaboration soient intégrés aux politiques et aux stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation.

F. Rôle de la CESAP

90. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale charge la CESAP ainsi que les autres commissions régionales, de jouer un rôle central en leur donnant pour mandat explicite et implicite d'aider leurs États membres à réaliser les objectifs de développement durable, en intégrant les trois dimensions du développement durable, en fournissant un appui technique à la mise en œuvre de ses objectifs par l'utilisation efficace des moyens de mise en œuvre, et en facilitant un suivi et un examen appropriés.

91. Le rôle dévolu à la CESAP dans l'appui à la réalisation du Programme 2030 part du principe qu'il existe une grande interdépendance entre les niveaux mondial, régional et national du développement durable. Des mesures régionales sont essentielles pour favoriser l'action menée par les pays dans le domaine des objectifs de développement durable et permettre un suivi et un examen à l'échelon mondial.

92. Le succès du Programme 2030 dépendra notamment de la capacité à intégrer dimensions, sphères et partenaires. En raison de son exceptionnel pouvoir de mobilisation, des relations qu'elle entretient avec les Gouvernements, de son programme de travail interdisciplinaire, de ses capacités analytiques importantes, de ses partenaires de développement et de la société civile, et de sa dimension régionale qui lui permet d'établir un lien entre les pays qui la composent et le reste du monde, la CESAP est stratégiquement bien placée pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

93. La CESAP aidera ses États membres à mettre en œuvre le nouveau programme et, à cet effet, elle a recensé certains domaines d'action qui peuvent lui permettre de faciliter au niveau régional la réalisation des objectifs de développement durable. En accord avec les autres commissions régionales du système des Nations Unies, ces domaines sont les suivants: a) le travail analytique visant à promouvoir l'intégration, la cohérence et l'homogénéité des politiques, ainsi que les liens entre les différents objectifs de développement durable; b) la coordination régionale en matière de développement statistique national et d'indicateurs des objectifs de développement durable; c) l'appui aux processus de suivi et d'examen; d) la mobilisation des moyens de mise en œuvre nécessaires; e) la traduction des modèles régionaux en biens publics mondiaux; f) la coordination du système des Nations Unies au niveau régional; et g) l'intégration régionale en vue d'accroître la productivité régionale et de relever les défis transversaux de la région que sont le principe d'inclusion, les inégalités et la pauvreté.

V. Conclusion

94. Bien que le cadre complet des objectifs de développement durable reste encore à définir, un examen des 17 objectifs mené sur la base des

informations disponibles met en évidence que certains « point chauds » justifiant une intervention en matière de développement dans le cadre du développement de la région Asie-Pacifique sont liés à plusieurs problèmes interdépendants.

95. Si plus de 50 % de la population de l'Asie et du Pacifique vivait dans la pauvreté extrême en 1990, cette proportion a chuté à 15 % en 2012. Le nombre de personnes qui sont sorties de la pauvreté dans la région s'élevait alors à 1,1 milliard contre un total d'1,2 milliard à l'échelon mondial. Toutefois, 2,6 milliards de personnes continuent de vivre avec moins de 2 dollars par jour – un problème lié à l'inachèvement du programme des objectifs du Millénaire pour le développement.

96. La région doit maintenir l'élan impulsé dans plusieurs domaines afin de poursuivre la lutte contre la pauvreté – en élargissant l'accès à l'éducation aux plus de 20 % de jeunes qui ne suivent pas d'études secondaires; en créant des emplois décents, en particulier pour les femmes qui risquent plus que les hommes d'occuper des postes mal rémunérés et précaires; et en développant les réseaux de transport et de communication.

97. La protection sociale doit être renforcée dans le Pacifique, en Asie du Sud et du Sud-Ouest et en Asie du Sud-Est en particulier, et les services sociaux mieux ciblés. Nombreux sont ceux qui n'ont toujours pas accès aux services de base et une attention particulière doit être accordée aux zones rurales. La majorité de ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable – soit 213 millions de personnes sur un total de 277 millions dans la région – sont des résidents ruraux. Près de la moitié des résidents ruraux n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées, et deux milliards de personnes ne disposent pas de types modernes d'énergie – bien que la consommation d'électricité par foyer ait doublé entre 1995 et 2012.

98. L'un des plus grands défis auxquels l'ensemble de la région se voit confrontée est la nécessité de veiller à la participation des femmes au processus décisionnel. L'élimination de toutes les formes de discrimination, de violence et de pratiques néfastes envers les femmes et la mise en place de réformes visant à garantir la participation entière et efficace de ces dernières à la vie politique, économique et publique sont essentiels pour parvenir à une croissance inclusive et au développement durable.

99. Les pays à faible revenu sont confrontés aux difficultés les plus considérables lorsqu'elles souhaitent procéder aux types d'investissement qui leur permettraient d'améliorer leur situation. Dans ces pays, l'insuffisance de l'accès de base aux soins de santé empêche les populations de réaliser leur potentiel. Les taux de mortalité maternelle, infantile et post-infantile y sont bien plus élevés que dans les pays à haut revenu, et l'espérance de vie y est toujours plus faible.

100. La région doit investir pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et mettre fin à la dégradation des écosystèmes essentiels. Les problèmes liés à l'eau touchent plus particulièrement les pays de l'Asie Centrale, où quatre pays sur cinq dépassent le seuil critique de 40 % d'utilisation des ressources internes en eau renouvelables. La consommation régionale de matériaux croît à un rythme quatre fois plus rapide que la population, et supérieur à celui du PIB. Si l'on recourt de plus en plus aux énergies renouvelables, la part des combustibles fossiles dans les sources d'énergie continue d'augmenter plus rapidement.

101. Le secteur alimentaire et agricole a besoin d'être plus soutenu. Bien que des progrès considérables aient été enregistrés en matière de productivité, ce résultat est dû principalement aux intrants énergétiques et chimiques. Les défis auxquels se trouve confronté le secteur agricole ne pourront pas être relevés sans une base de connaissances élargie, mais les investissements dans les activités de recherche et de développement agricoles sont faibles dans l'ensemble de la région.

102. Les systèmes de travail forcé et de travail des enfants continuent de constituer de graves violations des droits de l'homme et jouent un rôle économique important. Que cette situation se consolide, se développe ou s'améliore à la faveur de l'essor des économies, il faudra quoi qu'il en soit qu'une action cohérente soit menée à l'échelle de toute la région et que toutes les parties concernées y participent pour mettre en application les engagements pris en matière de droits de l'homme.

103. Il est essentiel de parer aux risques qui se multiplient, notamment à ceux qui sont liés aux changements climatiques. En la matière, près de 58 % des décès et près de 90 % du total mondial des personnes touchées concernent cette région.

104. La transformation des modes de vie doit être prise en compte à mesure que les économies se développent. Les changements de régime alimentaire et de mode de vie se répercutent sur le nombre de patients atteints de maladies non transmissibles, qui est de 3 à 22 fois supérieur à celui des blessés et des patients atteints de maladies transmissibles.

105. Enfin, il faut réfléchir à la manière dont les investissements sont effectués et aux domaines d'investissement auxquels la priorité est accordée. Les 533 milliards de dollars d'investissements étrangers directs qui ont été réalisés dans la région devraient directement appuyer les résultats en matière de développement durable.

106. Si la région a fait des progrès considérables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays de l'Asie et du Pacifique, pour éviter de prendre du retard dans la mise en œuvre du Programme 2030, doivent désormais s'attacher de manière urgente aux lacunes observées en matière de gouvernance et de capacités institutionnelles qui risqueraient d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable. Le Programme 2030 exige qu'une action d'ampleur, concertée et efficace soit menée pour faire face plus particulièrement aux questions transversales suivantes: la réduction de la pauvreté, les inégalités et l'inclusion; l'utilisation des ressources, les conséquences sur l'environnement et la transformation économique; et le déploiement des moyens de mise en œuvre dans tous les domaines.

107. En Asie et dans le Pacifique, ce processus sera appuyé par la feuille de route régionale qui définit un cadre d'action. Cette feuille de route fournit en effet un cadre pratique qui offre des possibilités de transformation et d'innovation, grâce à la CESAP et au rôle qu'elle joue à l'appui des approches de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional.

108. Le processus de suivi et d'examen du Programme 2030 dans la région Asie-Pacifique est facilité et soutenu par le Forum Asie-Pacifique annuel pour le développement durable, qui représente une instance clef pour le programme de développement durable à l'échelon régional.

VI. Questions portées à l'attention du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

109. Les États membres et autres parties prenantes sont invités à examiner le présent document en vue de:

a) Faire part de leurs points de vue nationaux sur les questions soulevées au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et mettre en commun les meilleures pratiques pour relever les défis identifiés;

b) Formuler des recommandations particulières en matière de suivi au niveau régional, notamment à travers la feuille de route régionale, en s'assurant que celle-ci tient compte des priorités régionales et sous-régionales et des différentes situations de développement, ainsi qu'énoncé au point 5 de l'ordre du jour;

c) Veiller à ce que la forme, la fonction et les modalités du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable offrent une plate-forme adaptée pour répondre aux priorités régionales et sous-régionales et aux enjeux du développement, ainsi que pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
